



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – mardi 6 décembre 2016

Présents : Mme Rémer (DASEN), M. Carrante (secrétaire général), M. Esposito (conseiller de prévention départemental), Dr Dumont (médecin de prévention), Mmes Paccalet et Ferraroli (assistantes sociales), Mme Benaïssa (psychologue du travail du rectorat, invitée)

FSU : Nicolas Jambon (SNES, secrétaire du CHSCT), Evelyne Goetz (SNES), Blandine Girardet (SNUipp),

UNSA : Karen Ansberque, Catherine Pietrac, FO : Didier Bonneton, Saïd Berrakam.

Absent : M. Bousquet (Inspecteur Santé Sécurité au Travail)

Horaires prévus : 10h-12h30 et 14h-16h30. La DASEN devant partir à 15h, l'ordre du jour est modifié.

Horaires réels : 10h-13h et 14h-17h15.

* La FSU lit le courrier du Dr Butreau, médecin de prévention qui part à la retraite et exprime le regret que le CHSCT ne serve pas réellement à améliorer les conditions de travail des personnels : « l'affichage ne suffira pas ». Elle mentionne les difficultés rencontrées, et dit également son inquiétude devant l'état des collègues, que les médecins de prévention ne peuvent que constater (il n'en reste maintenant plus qu'un sur l'académie) et souligne les difficiles conditions de travail.

* Déclarations préalables

FSU (sur le site FSU01) : différences entre affichage et absences d'améliorations des conditions de travail, naufrage de la réforme du collège et épuisement des enseignants de collège, grande fatigue et surcharge de travail dans les écoles, PPMS, demande d'efficacité du CHSCTD01.

UNSA

FO

Aucun commentaire de la DASEN sur ces déclarations, qui « prend acte ».

Ordre du jour initialement prévu :

- 1- Approbation des PV du 3 juin 2016 et du 20 juin 2016
- 2- Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
- 3- Présentation du Pôle RH
- 4- Fiches SST et autres signalements. Modalités de traitement des fiches SST avec la mise en place des registres dématérialisés.
- 5- Formation des membres du CHSCTD de l'Ain
- 6- Point sur les demandes de logement au Pays de Gex
- 7- Mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Point sur les PPMS.
- 8- Formation aux premiers secours des personnels et des élèves de 3^{ème}
- 9- Rapport d'activité 2015-2016 du médecin de prévention
- 10- Bilan de la visite de l'école de Jassans-Mairie
- 11- Visite de l'école de Montagnat : organisation et composition de la délégation
- 12- Choix de l'école à visiter en juin 2016
- 13- Bilan des réseaux PAS dans l'Ain
- 14- Contribution du CHSCTD au questionnaire académique préparatoire aux visites d'établissements
- 15- Questions diverses

1. Approbation des PV du CHSCTD du 3 et 20 juin

2. Suivi des mesures

1. Avis du 20 juin pour demander une information/ formation santé sécurité au travail pour les PE (Professeurs des Ecoles) stagiaires: le DASEN a accepté le principe, mais quel est le calendrier ?

DASEN : un temps d'info est donné dans chaque circo pour les PE stagiaires, dans le cadre des « animations pédagogiques » cette année, mais peut-être qu'il serait plus pertinent en année de T1 ou T2. Ce temps est maintenant intégré au plan de formation.

2. Collège d'Ambérieu : la FSU rappelle la situation inquiétante du climat à l'intérieur de l'équipe, il y a un problème profond. Cette situation est évoquée depuis juin 2015, le premier signalement ayant été effectué par le secrétaire (FSU) du CHSCT.

DASEN : le pôle RH du rectorat intervient en commençant par des entretiens individuels des enseignants qui le souhaitent. La DSDEN suit cette situation bien qu'elle ne soit pas directement responsable des enseignants.

3. Suivi des préconisations émises par le CHSCT

FSU : rappelle la circulaire ministérielle du 18.07.2016 adressée aux recteurs, de mise en place de la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS), citant le vademecum du CHSCT ministériel et notamment la fiche n°7, retour d'expérience de l'académie de Nice, où un bilan de la mise en œuvre des préconisations à la suite des visites est effectué chaque année, pour appuyer sa **demande réitérée de suivi**. Il est frustrant de n'avoir que très rarement des suites concrètes et on ne sait pas si les préconisations du CHSCT sont pertinentes ou pas.

DASEN : ce n'est pas le suivi de mise en œuvre qui décide de l'expertise ou pas car le CHSCT est une instance consultative, qui n'émet pas de préconisations d'experts mais un partage de regards pour tendre vers l'objectivité et nous proposons aux équipes de s'en emparer ou pas. Ce n'est pas une fin de non-recevoir, c'est trop tôt, c'est une nouvelle instance, y réfléchir pour quand notre fonction sera rodée.

FSU : le suivi des préconisations est de toutes façons réglementaire, car inscrit dans le décret de 1982. La FSU n'a jamais remis en question le fait que les préconisations ne s'imposent pas au chef de service, mais le CHSCT doit être informé de ce qui a été mis en place, ou pas (et pourquoi). En visite on voit des choses, on émet des propositions, mais pour quels résultats concrets ? Par exemple, pour la visite du collège de Montluel (mars 2016), une seule (!) des 8 préconisations a été suivie, à savoir un insert sur la santé/ sécurité dans la plaquette d'info de pré-rentree.

SG : refait la différence entre préconisation et suggestion, rappelle le rôle consultatif du CHSCT **Nous ne souhaitons pas organiser un suivi.**

FO partage la demande de la FSU d'un suivi, et l'importance des retours.

DASEN on n'arrive pas avec une fiche recette, nous nous créons une culture commune car nous arrivons avec des statuts différents, nous construisons nos réponses, on ne doit pas se transformer en cabinet d'audit.

FSU justement, on émet systématiquement certaines préconisations, sans suivi on ne sait pas si c'est pertinent. Une dame de l'ARACT, qui a récemment rencontré les 4 secrétaires et conseillers de prévention de l'académie, a été choquée car lors des visites, les personnels du 2nd degré ne sont pas forcément informés des suites, à part le chef d'établissement.

DASEN s'en dit étonnée, et le note.

La FSU regrette que, dans l'Ain, les blocages perdurent sur ce point crucial : l'activité du CHSCT doit avoir des résultats concrets et mesurables par les personnels sur le terrain. La FSU propose donc un avis :

AVIS n°1 déposé par la FSU (adopté à l'unanimité)

Par une circulaire ministérielle en date du 18 juillet 2016, Mme la Ministre a récemment insisté sur la mise en oeuvre dans l'Education Nationale de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS, et notamment du contenu du « Vademecum » réalisé par le CHSCT Ministériel. Ce document promeut, sous la forme de fiches, un certain nombre de retours d'expériences concernant des dispositifs de prévention des RPS mis en place dans les académies. Il mentionne en particulier, dans sa fiche n°7, à propos des visites d'établissements, un mode opératoire utilisé dans l'académie de Nice, incluant un « *bilan annuel de la mise en œuvre et du suivi des préconisations issues des visites réalisées, afin d'alimenter et d'améliorer la cartographie et la politique de prévention des risques professionnels* ». Cette modalité, qui s'inscrit dans les prérogatives réglementaires du CHSCT, correspond à une demande ancienne et récurrente des représentants des personnels du CHSCT de l'Ain, qui s'étaient jusque-là heurtés à un refus de l'administration. Sur la base du vademecum, **le CHSCT de l'Ain demande donc qu'un tel bilan puisse être dressé chaque année, et présenté en séance par l'employeur.**

3. Présentation du Pôle Ressources Humaines

Mme Benaïssa, psychologue du travail du rectorat, le présente. C'est un dispositif en cours de reconstruction, rien de formalisé pour l'instant, n'apparaît pas dans l'annuaire du rectorat, il s'appelle maintenant **Pôle RH**, et plus « dispositif Ressources Humaines ». La communication se fera à la rentrée prochaine.

Depuis la rentrée 2016, il y a 2 psychologues, un à temps plein, l'autre à temps partiel. Leur rôle est de recevoir les personnels en entretien sur demande ou à la demande de l'administration. Pour les demandes concernant le mal être au travail, ce sont surtout des débuts et fin de carrière, les milieux de carrière viennent plutôt avec une entrée « reconversion ». D'autres thèmes sont aussi abordés : analyse de la pratique, rapport au métier... Il y a autant de demandes du 1^{er} que du 2nd degré.

Il y a 3 branches dans le pôle RH : le pôle managérial, le pôle fonctionnel et les chargés de mission ressources humaines pour un accompagnement individuel ou collectif, le suivi des situations de reconversion, reclassement PACD ..., une correspondante handicap. L'accompagnement psychologique professionnel : étayage des personnes handicap, reconversion, reclassement... mais aussi demandes spontanées des personnels, bilans de carrière (tout fonctionnaire peut en bénéficier, il s'agit d'un bilan en 4 séances de 1h30 sur différents thèmes : compétences, atouts, priorité de vie ... servant de base pour un nouveau projet ou pour un réinvestissement dans sa pratique).

Nouveauté : « appui au service » : appui collectif auprès des chefs d'établissement sur des situations conflictuelles, dysfonctionnements d'équipes, analyse de la pratique. Par exemple au collège d'Ambérieu il y aura des entretiens individuels la semaine prochaine pour les enseignants qui le souhaitent. La demande semble émaner des enseignants mais pourra être élargie au reste de l'équipe si besoin. D'autres établissements sont demandeurs pour des thèmes divers.

Action sur la formation dans le plan académique pour évolution professionnelle : présentation des dispositifs, comment repérer ses compétences, rédaction de CV, concours.

« Travail social de groupe » : actions en commun avec les assistantes sociales (co-animation) auprès des personnes en congés longs, pour un travail sur leur avenir et une éventuelle reprise d'activité.

FSU Le dispositif « Bilan de mi-carrière » existe-t-il toujours ?

Psy : pas de demandes depuis quelques années, c'est un module collectif.

UNSA : Obligation de se déplacer à Lyon ?

Psy : Pas de présence sur les départements cette année, avant il y avait une permanence une fois par mois. Les bilans de carrière se font uniquement à Lyon.

FSU demande s'il y a des actions de prévention primaire dans le plan de formation et demande s'il y a une augmentation des demandes de reconversion des collègues du 2nd degré, notamment de collègue.

Psy : pas d'actions sur les RPS, mais ça va venir. Il y a une recrudescence des demandes de reconversion, de bilan de fin de carrière mais pas plus que 1^{er} degré pour lequel on a bien senti l'effet des réformes. Pour le secondaire il y a pour l'instant un effet tête dans le guidon, pour les enseignants « **pris dans le magma de la réforme du collège** » (Rires dans la salle, la DASEN recadre les propos...). Il y a toujours un moment d'adaptation, de déséquilibre avec les réformes.

La FSU souligne que lors des permanences syndicales, il y a toutes les semaines des appels de collègues de collègue qui veulent démissionner.

Psy : ceux qui sont orientés vers nous pour l'instant ont 20 à 25 ans de carrière.

4. Point sur les demandes de logement dans le Pays de Gex

AS : rappellent qu'il y a un dispositif « logements réservés aux fonctionnaires » pour tous les ministères. Les néo-titulaires sont souvent éligibles car ont des salaires de débutants. Un guide est en ligne sur le site de la DSDEN01 pour la constitution du dossier. C'est la DDCS (Dir. Dép. « Cohésion Sociale ») qui gère ; il faut faire une demande auprès des bailleurs sociaux puis remplir une fiche pour les assistantes sociales qui transmettent à la DDCS. Depuis la rentrée 2016, le dispositif évolue, il y a eu deux réunions pour mobiliser les partenaires afin de gérer l'afflux des demandes.

Sur 65 demandes, 39 personnes ont été logées par bailleurs sociaux ou mairies; 20 demandes sont en attentes dont 10 fléchées « prioritaires » ; 10 sont « non prioritaires » (demandes difficiles à appréhender, plusieurs refus, dossier incomplet... Les autres ont trouvé dans parc privé, en colocation... Les AS insistent sur le fait que si certains personnels ne donnent pas suite à certaines demandes, leur dossier devient « non-prioritaire ». Il y a 24 dossiers cette année pour l'Aide à l'installation (ASIA, en place depuis 2002) de 605€ pour ceux qui ne sont pas éligibles aux logements sociaux.

DASEN : j'ai RDV avec les partenaires dans la semaine. J'ai été saisie dès mon arrivée sur la problématique du Pays de Gex, je suis en lien avec les autres services de l'état. Le préfet conseille de faire davantage appel aux « 5 % logement » du contingent préfectoral.

FO rappelle sa demande de l'indemnité de 3 % car zone de vie très chère.

La FSU complète en rappelant que la moitié des PE ont répondu à l'enquête présentée lors du GT du 20 juin sur le Pays de Gex (demandé par la FSU), ce qui montre une forte attente pour que ce travail débouche sur quelque chose de concret. Elle demandera régulièrement des informations sur le suivi de cette problématique.

DASEN : cette situation n'est pas réglée, elle évolue.

7. Mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Point sur les PPMS.

Rappels et bilan par le conseiller de Prévention : suite aux évènements, priorité à la mise en sécurité des établissements scolaires car cités comme cible. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) = organiser la sauvegarde des élèves et personnels dans le cas d'un risque majeur (technologique, naturel ou humain). La gestion de crise doit être formalisée dans un document (guide en ligne sur site DSDEN pour aider, avec des infos pré-remplies). Il faut faire la différence entre une situation d'urgence (ex : intrusion) et une situation de crise (ex : inondation). De nouvelles instructions de la fin de l'été 2016 renforcent les demandes des deux circulaires de novembre 2015 : vigilance accrue à l'entrée, précisions sur les exercices, 3 préoccupations : anticiper, sécuriser, savoir agir, création d'une cellule de crise académique.

A propos des travaux de sécurisation, il est demandé que les difficultés des établissements remontent. Bilan chiffré : il est maintenant demandé que chaque établissement communique son PPMS pour le travail de la cellule de crise.

436 PPMS reçus sur 465 écoles publiques, censés être actualisés avec risque attentat (en septembre 2015 il y avait 348 PPMS déclarés et seulement 116 exercices réalisés).

41 reçus sur 50 collèges publics. (sept 2015 : 17)

13 reçus sur 18 lycées (LGT, LP, EREA). (sept 2015 : 12)

On constate un manque de formation dans les écoles et la qualité de l'organisation est à améliorer dans chaque document.

FO rappelle sa position : le PPMS doit être géré par des professionnels pour que ce ne soit pas de la débrouille et rappelle l'avis du CHSCT ministériel du 11 février 2016.

DASEN : il y a un accompagnement de la police/gendarmerie, des collectivités territoriales ; nous sommes perfectibles.

FO : le directeur se retrouve en position de responsable du PPMS alors que dans les textes c'est la responsabilité de la collectivité et donne un exemple concret : exercice fait en présence de la gendarmerie, problème de signal, école ouverte aux 4 vents.... Il n'y a pas eu de réponse après la remontée de l'exercice.

Cons. prévention : quand il y a des remontées, c'est au responsable (à la collectivité) de réagir.

FO demande à ce qu'il y ait une intervention de la hiérarchie auprès des maires.

DASEN : A chacun son rôle : à l'Education Nationale la sécurité des élèves, aux maires de mettre en œuvre la sécurité du point de vue matériel.

La **FSU** fait part des remontées de nombreux établissements qui demandent des devis pour s'équiper en nouvelles alarmes, mais chacun de leur côté, de façon désordonnée; un appui de la DSDEN est vraiment nécessaire auprès des collectivités.

Cons. prévention : le problème des alarmes est la problématique centrale, ça remonte, il faut du temps, ça engendrera des coûts importants. Il y a actuellement une discussion au niveau national autour des signaux, uniformisation selon le type d'alerte?

DASEN : Il y a un problème d'injonctions paradoxales : les pompiers voudraient que tout soit ouvert, la gendarmerie que tout soit fermé. Il nous appartient de mettre en œuvre ce qui est de notre responsabilité, aux maires de prendre les leurs. La mise en sécurité ne s'arrête pas à l'acquisition des réflexes, le matériel est important... mais pas de notre responsabilité.

Cons. prévention : Points de fragilité relevés sur le terrain : filtrage et contrôle des entrées, ralentir l'intrusion, fermetures efficaces des portes et portails, les alertes, mise en sécurité des personnes (occultation de la vue), moyens de communication de l'intérieur vers l'extérieur. Tout ça remonte aux collectivités territoriales et au préfet.

La **FSU** a eu connaissance d'exercices précipités, ou aux scénarios inappropriés, avec des phénomènes de panique chez les adultes comme chez les élèves (équipes et / ou élèves non prévenus, pétards dans les couloirs, déguisements, armes factices...). Elle souhaiterait davantage de discernement dans l'organisation de ces exercices. Elle observe que la ministre de l'Education Nationale est allée plus loin que ce que demandait la circulaire interministérielle, comme l'obligation de faire un exercice intrusion avant les vacances d'automne.

La **DASEN** rappelle que les directives étaient de s'adapter, pour que ça ne soit pas anxiogène.

Cons. prévention rappelle qu'on pouvait s'appuyer sur le guide des exercices attentas.

La **FSU** soulève précisément les problèmes engendrés par un guide académique appelé «procédures», adressé aux chefs d'établissements et directeurs : alors que dans les autres ministères, les rédacteurs de ces guides avaient pris soin de ne pas créer de psychose, la version Education Nationale a rajouté des consignes délirantes pour fuir ou comment se protéger en cas de tirs, instaurant un climat de guerre... C'est choquant, est-ce à apprendre aux élèves ? C'est en tous cas très anxiogène, et peut-être à l'origine des dérapages dans certains établissements.

Cons. prévention : Tout n'est pas à prendre dans ces consignes.

FO revient sur le courrier à destination des maires.

Cons. prévention : il a été fait par le préfet, ce n'est pas la compétence de la DSDEN.

AVIS n°2, déposé par la FSU (adopté à l'unanimité) :

Dans le cadre de la mise en place des exercices PPMS, une immense majorité des établissements scolaires de l'Ain se retrouvent confrontés à des difficultés matérielles, liées à l'absence de sonnerie spécifique pour prévenir personnels et élèves en cas d'événement majeur, à l'absence de financement des « mallettes PPMS », ou à des problèmes de sécurisation des accès à l'établissement. **Le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur sensibilise les collectivités territoriales, pour qu'un recensement exhaustif des besoins matériels et financiers puisse être effectué, afin de répondre à toutes les demandes, et afin de ne pas laisser directeurs d'écoles, chefs d'établissements et gestionnaires seuls face à leur collectivité propriétaire.** En effet, le CHSCT de l'Ain rappelle que l'employeur est responsable de la mise en œuvre des PPMS (Avis du CHSCTM du 11 février 2016).

Après-midi

8. Formation aux premiers secours.

La **FSU** rappelle que c'est une question très importante, que depuis notre demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour, une circulaire rectorale du 19 octobre 2016 s'est donné pour objectif que d'ici la fin de l'année 50 % des élèves de 3ème soient formés au PSC1 (premiers secours, 7h) et les autres aux GQS (gestes qui sauvent, 2h), et que tous les élèves qui assument une responsabilité dans leur établissement peuvent demander leur formation. Quels sont les moyens humains et financiers mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ?

Cons prévention : Les collèges et les lycées peuvent organiser en autonomie ces formations. Dans l'Ain, entre 60 et 70 personnels Education Nationale ont un diplôme de 1^{er} secours depuis moins de 3 ans.

En 2015-2016, 740 élèves du public/ privé ont été formés aux PSC1 (remplace AFPS).

En 2014-2015, 1353 élèves.

Dans le cadre de la généralisation de la circulaire, il y a une réflexion en cours, avec un partenariat entre la DSDEN, le conseil départemental, le SDIS, les associations ... Pour former tous les élèves de 3^{ème} au PSC1 ou aux GQS, il faudrait 780 sessions de formation, ce qui est impossible. Il a donc été décidé que dans un collège par canton, la totalité des élèves de 3ème seraient formés aux PSC1 au cours de l'année 2016-2017.

La **FSU** demande sur quels critères seront sélectionnés les collèges.

Cons prév. : je ne sais pas, peut-être en lien avec la présence de formateurs ; il y a 23 collèges pressentis, ce qui fait qu'on sera proche des 50 %. Un bilan sera fait en fin d'année, l'objectif étant d'étendre à tous les élèves.

DASEN : ça vient nourrir le parcours citoyen, ça va se déployer à partir de janvier.

UNSA : quand connaissons-nous les collèges sélectionnés ?

DASEN : avant les vacances de Noël.

Cons. prévention : il y a une formation diplômante (16 places) au mois de mars, pour élargir le « vivier » de formateurs, et 5 sessions dans le PDF 1^{er} degré.

L'UNSA regrette que pour le 2^{daire} la formation ne soit que pour les enseignants, pas pour les autres personnels.

Une AS précise qu'elle a pu la faire cette année.

FSU et FO demandent que ce soit pris intégralement sur le temps de travail, et pas en partie.

Cons. prévention précise que 9h sont comptées sur 18h.

58 écoles déclarent lors d'une enquête de début d'année n'avoir aucun personnel formé, elles seront donc prioritaires. Dans les écoles, 50% des personnels se déclarent formés. Il est envisagé d'introduire une réactualisation (moins de 9h) dans le plan de formation.

FSU : Et à l'ESPE ?

Cons. prévention : c'est maintenant un prérequis pour le concours des PE et des profs d'EPS.

FO souligne que dans certains établissements les profs d'EPS assurent cette formation mais qu'avec l'alourdissement de la charge de travail, c'est difficile d'y assister.

La **FSU** juge positivement ces avancées, qui permettront, pour les élèves, d'atteindre les objectifs affichés, même si ça reste flou pour les personnels du 2^{daire}.

15. Questions diverses.

- ENT (Environnement Numérique de Travail) « Collèges » de l'Ain : La **FSU** relit le PV du CHSCTD01 du 20 juin 2016, lors duquel un elle avait formulé un certain nombre de demandes d'améliorations de l'ENT pour les personnels (par exemple, passer le temps de « déconnection automatique » de 55 minutes à 2h, pour faciliter le travail des enseignants). Le DASEN les avait alors jugées « tout-à-fait recevables », et avait dit qu'il les transmettrait au conseil départemental. Malheureusement, la **FSU** a constaté qu'il y avait eu des améliorations de l'ENT pour l'aspect « vie scolaire », mais absolument pour les enseignants.

DASEN : je vais reprendre les éléments pour avancer avec le Conseil Départemental.

Membre de l'administration : il va y avoir quelques modifications sur COSMOS en janvier et une refonte majeure y compris de l'ergonomie en mars-avril.

- Réforme du collège : La **FSU** fait état de l'épuisement des enseignants de collège, en raison de la mise en place de la réforme et des nouveaux programmes à tous les niveaux. Devant l'état de fatigue des collègues et le nombre d'arrêts maladies plus fréquents que d'habitude, le **FSU** demande des statistiques pour savoir ce qu'il en est.

DASEN : « *tout changement implique une mise en fragilité des personnels* » et demande une adaptation de ses pratiques, que l'administration a essayé d'accompagner au maximum par des formations et des réunions. Sur la mesure de l'impact sur la santé des personnels, il en sera sans doute question en CHSCTA voire CHSCT M.

La **FSU** précise qu'on est au-delà de simples changements : **il s'agit clairement d'une mise en danger de la santé des personnels**, qui avait été annoncée l'an dernier dans cette même instance, et propose un avis, pour tirer une sonnette d'alarme.

S'ensuit une discussion sur l'intérêt de cette statistique, les arrêts de travail ne pouvant qu'être un indicateur, la corrélation n'étant pas immédiate ; il faudrait aussi tenir compte des démissions... Le médecin de prévention fait remarquer que les personnels peuvent être en souffrance, sans forcément se retrouver en arrêt de travail.

FO rappelle l'augmentation des demandes auprès du médecin de prévention et sa demande d'annulation de cette réforme.

AVIS n°3, proposé par la FSU (adopté à l'unanimité):

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège, la situation des enseignants dans les collèges de l'Ain semble malheureusement confirmer les grandes inquiétudes des organisations

syndicales, exprimées lors des séances du CHSCTD01 des 7 mars et 3 juin 2016. La mise en place de nouveaux programmes à tous les niveaux, de nouveaux dispositifs, et de nouvelles méthodes d'enseignement, sans moyens supplémentaires, a entraîné une grande surcharge de travail : les personnels apparaissent très fatigués, leurs représentants sont inquiets pour leur santé physique et mentale, et semblent observer une recrudescence des arrêts maladie. **Le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur se penche sérieusement sur cette question, en examinant les indicateurs adéquats.**

- **LSU** (Livret Scolaire Unique): **FO** fait remonter des pressions par les IEN pour remplir tous les paliers alors que nationalement il n'est demandé que le palier 1.

La **FSU** souligne la multiplication des tâches pour la même chose: ENT, LSU ... Pour les collègues, la colonne « points du programme travaillés » est inutile et totalement redondante avec ce que les enseignants renseignent quotidiennement dans le cahier de textes numérique de l'ENT. Elle dénonce les problèmes de l'utilisation d'un logiciel qui n'est pas prêt et qui connaîtra 4 versions d'ici mai, le problème des mails contradictoires sur les manipulations à faire pour la mise à jour de décembre, pile au moment où chaque enseignant a besoin de le remplir. Elle observe d'ailleurs que les syndicats de chefs d'établissements se sont prononcés pour un moratoire ou une suspension du LSU.

Les organisations syndicales demandent des éclaircissements sur les reproches qui pourraient être faits aux collègues qui n'utiliseraient pas le LSU actuellement.

DASEN : aucun reproche ne sera fait, il s'agit de s'entraîner pour être prêt à l'utiliser en fin d'année,

AVIS n°4 déposé par l'UNSA (voté à l'unanimité)

Le CHSCT de l'Ain considère que les personnels du 1er degré ne bénéficient pas actuellement de tout l'accompagnement nécessaire dans la mise en place des nouveaux programmes et du LSU. Il rappelle qu'à cette date, le LSU et le carnet de suivi en maternelle sont facultatifs.

Réponse offusquée de la DASEN qui considère qu'il y a eu un accompagnement sur ce sujet.

départ d'une élue UNSA

- « Convention pour l'Ecole inclusive » : FO demande pourquoi le CHSCT n'a pas été consulté.

DASEN c'est une convention-cadre qui vise à mettre à jour ce qui existe déjà.

FO exprime sa vive inquiétude, suscitée par les objectifs qui leur semblent irréalistes, car certains enfants nécessitent réellement d'être scolarisés dans des établissements spécialisés, en dehors de l'école standard.

DASEN : les unités externalisées permettent de faire sortir les élèves du milieu psychosocial pour les rapprocher du milieu ordinaire sur des temps communs comme les récréations, pas forcément dans les classes ordinaires.

AVIS n°5, déposé par FO (adopté par 5 voix pour (FO, FSU) et 1 abstention (UNSA)) :

Le CHSCT de l'Ain a pris connaissance de la convention pour l'école inclusive signée entre l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Le CHSCT de l'Ain constate qu'en dépit des textes qui indiquent que le CHSCT doit être consulté dès lors qu'une mesure peut avoir des conséquences sur les conditions de travail ou la santé des personnels, il n'a pas été consulté à propos de cette convention. Il constate, qu'à sa connaissance, aucun des trois CHSCT académiques ni aucun des CHSCT

départementaux de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes n'a été consulté. **Le CHSCT de l'Ain dénonce la convention, qui ne voit l'inclusion que par des objectifs purement quantitatifs, qui prévoient notamment : « d'ici 3 ans, 50% des unités d'enseignement en établissement médico-social devraient fonctionner avec au moins une modalité externalisée et 50% des enfants accompagnés devraient bénéficier de cette scolarisation en milieu ordinaire. D'ici 5 ans, les objectifs seraient portés à 80%. »**

- Travaux au lycée Lalande : FO demande où en sont les travaux au lycée Lalande, et notamment si les inquiétudes des personnels quant à la mise en conformité du laboratoire de sciences physique ont été entendues.

La DASEN précise que le proviseur a interpellé la région à ce sujet et qu'elle sera porte-parole de cette demande.

Départ de la DASEN à 16h qui émet le souhait d'un CHSCT plus court (comme nous !)

9. Rapport d'activité du médecin de prévention.

Le médecin de prévention constate :

- une grande augmentation des dossiers du 1^{er} degré, il y a 5 ou 6 ans il n'y en avait presque pas, maintenant environ 40 % ;
- que les nouvelles demandes concernent des gens jeunes avec des pathologies parfois lourdes.

Il déplore :

- le manque de matériel pour des handicaps reconnus ;
- le fait de devoir reprendre un même dossier jusqu'à 6 fois (883 situations étudiées pour 622 l'année dernière), aussi dû au fait que les situations dans le 1^{er} degré peuvent être étudiées plusieurs fois (permutations, ineat exeat ...), ça pourrait s'améliorer notamment en respectant les dates butoirs ;
- de devoir relancer plusieurs fois un nombre croissant de personnes pour avoir les pièces manquantes au dossier, ce qui alourdit la charge de travail ;
- de n'avoir pu passer que 3 demi-journées sur le terrain au lieu du tiers de temps prévu normalement ;
- que 10 journées de consultation n'ont pu être honorées pour cause de réunions, ce qui correspond à un mois et demi ;
- de ne pouvoir traiter que les dossiers les plus prioritaires ;

Il déclare ne plus pouvoir continuer comme ça.

Rappel : il n'y a aujourd'hui plus qu'un médecin de prévention pour l'académie.

FO demande s'il serait possible d'avoir les âges des personnes qui posent un dossier.

Le Dr Dumont répond que ça serait très coûteux en temps.

4 Remontée des fiches SST

La FSU constate qu'une seule fiche SST est remontée, les deux autres signalements ont été faits directement par le secrétaire du CHSCT. Les nouveaux registres dématérialisés (SST & DGI), toujours pas opérationnels, ne sont pas évoqués.

La FSU regrette le retard pris dans l'académie de Lyon pour ces registres en ligne, envisagés depuis plus de deux ans... Elle espère qu'ils permettront réellement que les personnels s'en emparent.

5 Formation des membres du CHSCT.

Le conseiller de prévention regrette que ce qui avait été prévu par le CHSCTA n'ait pu être tenu (5 jours réglementairement, 5 jours de formation doivent) et rappelle ce qui a été fait : 1 journée (9 juin 2015) pour les nouveaux membres. Une 2ème sur la visite des locaux, et une 3ème sur les RPS, étaient prévues, mais n'ont toujours pas eu lieu. Pour le 4ème jour : une formation sur l'entretien collectif est en discussion avec l'ANACT suite à l'échec des discussions avec l'ARACT. Rien de prévu pour le 5ème. Mme Gérard (nouvelle conseillère de prévention académique) travaille sur la question.

Pour la FSU, le retard pris pour la formation des membres des CHSCT est malheureusement révélateur du manque d'implication du Rectorat de Lyon, dans le dossier de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels.

10 Bilan de la visite de l'école de Jassans-Mairie

Le secrétaire du CHSCT en fait une synthèse : visite très intéressante, car les personnels ont été nombreux à participer aux échanges, qui ont été riches. De plus la qualité des locaux (bons en élémentaires, un peu moins en maternelle) permet d'avoir des remontées sur les conditions de travail qui ne sont pas liées aux conditions matérielles.

Il ressort principalement de cette visite un défaut d'information et de formation sur la santé et la sécurité au travail, le problème des rythmes scolaires, et la surcharge de travail, liée notamment à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La FSU constate que ce dernier thème des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) avait déjà été fortement mis en évidence lors de la visite du collège de Montluel et demande un travail spécifique du CHSCTD sur ce sujet pour l'année scolaire.

Le SG précise que la visite a aussi mis en lumière les difficultés qu'il peut y avoir à accepter les demandes institutionnelles et la difficulté à s'adapter au nouveau public.

La FSU souligne que c'est effectivement une réalité et que seuls les collègues assez âgés peuvent ressentir l'augmentation de la charge de travail car les autres ont moins de recul. C'est ce qui ressort dans chaque visite.

AVIS N°6 déposé par la FSU (adopté à l'unanimité) :

Deux visites menées récemment par une délégation du CHSCTD01, l'une au collège de Montluel le 17 mars 2016, l'autre à l'école de Jassans-Mairie le 28 juin 2016, ont fait émerger, lors des échanges avec les personnels, un thème commun, particulièrement prégnant pour les agents, et avec visiblement un impact fort sur leurs conditions de travail : l'accueil des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP). **Le CHSCT de l'Ain demande que puisse être engagé en cette année scolaire un travail de réflexion et d'analyse des conditions de travail sur cette thématique, par exemple, dans un premier temps, par la réunion d'un Groupe de Travail spécifique, émanant du CHSCT de l'Ain.** Ce Groupe de Travail pourrait fonder sa réflexion sur un ensemble de statistiques, mais aussi sur l'analyse de situations de travail réel des personnels, aussi bien dans le 1er que dans le 2nd degré ; ce travail déboucherait sur la tenue d'un CHSCTD01 spécifique sur cette question.

Le SG déclare, à propos des statistiques, que ça demandera beaucoup de travail et qu'il ne sera pas en mesure de le mener.

11 Préparation de la visite de l'école de Montagnat

La visite aura lieu le vendredi 9 décembre, RDV à 9h15 sur place. Le bilan du questionnaire a été envoyé à chacun.

12 Choix de l'école à visiter en juin 2016

La FSU rappelle sa demande d'axer le choix sur les élèves à besoin éducatifs particuliers (EBEP) et propose le RPI de St Julien-sur-Reyssouze.

L'IEN de la circonscription qui a été sollicité a proposé le même.

La visite de juin 2017 aura donc lieu dans le RPI de St Julien sur Reyssouze.

13 Bilan des réseaux PAS dans l'Ain

C'est un partenariat MGEN/ Education Nationale qui se déploie dans le département par le biais de deux ateliers : un sur gestes et posture, l'autre sur la voix. FO demande sur quelle ligne budgétaire sont financés les réseaux PAS. Administration : il faut poser la question en CHSTA.

14 Contribution du CHSCTD au questionnaire académique préparatoire aux visites d'établissement.

En prenant en compte le message envoyé par l'ISST :

Q1 « personnel enseignant/ autre personnel » ou garder la formulation initiale.

Q2 « Le passage à des supports numériques a-t-il alourdi votre charge de travail ? »

Q3 « L'usage du courriel professionnel facilite-t-il votre travail ? »

Q4 « Maîtrisez-vous toujours la frontière entre votre sphère privée et votre sphère professionnelle avec le développement des usages liés au numérique ? »

On garde «Est-ce que des évolutions structurelles ...» car déjà utilisé lors de nombreuses visites.

Partie santé, est adopté : «Rencontrez-vous dans votre travail des situations de stress qui ont un impact sur votre santé ? »

La séance est levée à 17h10

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Evelyne GOETZ (SNES-FSU)
- Blandine GIRARDET(Snuipp-FSU)

